

Quand le système discursif impose: le principe de violence discursive

Emmanuelle Dantan, Juan Manuel López Muñoz

▶ To cite this version:

Emmanuelle Dantan, Juan Manuel López Muñoz. Quand le système discursif impose : le principe de violence discursive. SHS Web of Conferences, 2024, 191, pp.01018. 10.1051/shsconf/202419101018. hal-04671827

HAL Id: hal-04671827 https://hal.science/hal-04671827v1

Submitted on 16 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Quand le système discursif impose : le principe de violence discursive

Emmanuelle Dantan^{1,2,*} et Juan Manuel López Muñoz³

¹Linguistique, Langues et Parole (LILPA) - Université de Strasbourg : UR1339

²Centre d'Etudes des Relations et Contacts Linguistiques et Littéraires - UR UPJV 4283 -Université de Picardie Jules

3HUM195 - Universidad de Cádiz

Maintenant qu'elle a un peu de temps, elle vacille devant l'énergie qu'il faut déployer pour écrire sans se laisser submerger par ses petites voix familières. Celles qui paralysent, les pessimistes et les défaitistes, celles qui sont pétries de doutes, qui préfèrent tout saborder avant même d'essayer, celles qui se sentent incomprises, qui revendiquent la singularité, et celles qui aspirent à l'universalité, les orgueilleuses, les perfectionnistes, les narcissiques, les susceptibles, les blessées, et puis les courageuses, les émotives, les coléreuses, les sarcastiques, les perfides, les revendicatrices.1

Résumé. A contre-courant des travaux sur les violences verbales et les discours violents, cet article propose de théoriser le principe de violence discursive dans le cadre de l'Analyse du Discours. Si le discours est pensé comme un dispositif d'énonciation mettant en relation un texte et ses conditions de production, la violence discursive peut s'analyser comme une mise en scène discursive qui soumet un individu ou une collectivité sans son consentement. Il s'agira de poser les jalons théoriques à ce concept, et de l'éprouver à travers quatre exemples tirés de plusieurs genres littéraires d'époques variées (du Moyen Âge à nos jours).

Introduction

Cet article a pour objectif de proposer un premier cadre théorique et définitoire du concept de violence discursive. Le terme de violence discursive n'est pas nouveau dans la sphère scientifique, mais il ne dispose pas d'une définition satisfaisante. Cette dénomination, peu usitée encore dans les travaux de recherche francophones, apparait en plus grande proportion dans des travaux anglophones sous le vocable de discursive violence (nous nous référerons un peu plus bas à Koot et al. 2022, Douglas 1995, Karlberg 2005 et Smalls 2018) et dans quelques travaux hispanophones² sous celui de violencia discursiva. Cependant, dans ces trois contextes scientifiques, le terme est utilisé de façon équivoque, et parfois comme synonyme d'autres concepts qui possèdent leurs propres définitions. Nous souhaitons apporter ici les jalons théoriques permettant de manipuler ce concept, dans le cadre de l'Analyse du Discours.

Dans le domaine francophone, le terme apparait dans quelques travaux de recherche, mais semble être assimilé au principe de violence verbale avec lequel il est souvent confondu, comme l'indique le début de cet article de Missaoui:

> Penser la violence discursive d'un point de vue littéraire n'implique pas forcément de la penser dans sa dimension péjorative mais aussi de l'envisager au-delà des acceptions qui lui sont attribuées. Le recours à certaines formes d'agressivité verbale telles que l'insulte, l'injure et l'invective dans les écrits littéraires se perçoit comme étant une nouvelle stratégie discursive [...].3

^{*}e.dantan@unistra.fr

La « violence discursive » dans cet extrait est associée à « certaines formes d'agressivité verbale telles que l'insulte, l'injure et l'invective », ce qui indique l'amalgame avec le principe de *violence verbale*. Pour l'autrice de cet article, la *violence discursive* serait une *violence verbale* inscrite dans un discours, ce serait donc une « violence verbale dans le discours » ou une « violence verbale du discours ». Selon Missaoui :

La violence verbale se définit quant à elle sous la plume de Claudine Moïse comme « l'ensemble des pratiques langagières menaçantes ressenties comme des "infractions contre la personne en tant qu'individu et en tant que membre d'une collectivité" » (2015, p. 2). Cette forme de violence, quand elle est orale, est irréfléchie et spontanée et donc pourrait engendrer de l'agressivité et fait du mal à autrui. Elle peut aussi être dénommée "violence discursive" puisqu'elle peut faire l'objet de n'importe quel discours (politique, littéraire, médiatique, artistique, etc.).⁴

C'est aussi en ce sens que le terme avait été utilisé dans cet appel à communication :

[...] comment pouvons-nous définir la violence dans les différentes catégories du discours? Nous nous intéressons à la possibilité de distinguer entre un geste spontané et un acte réfléchi dont la formation a comme but d'atteindre un objectif déterminé. Il faut signaler que le corpus de cette discussion scientifique est pluriel : "la violence verbale, comme toutes formes d'interactions sociales et langagières, n'est pas à considérer seulement en langue mais aussi dans une dimension discursive et spatiale (Moïse, Duchêne et Richards, 2007)" (Auger, Moïse, Fracchiolla, Schultze-Romain, 2008). Nous prendrons en considération dans notre événement les échanges scientifiques des trois champs discursifs : didactique, médiatique et littéraire.⁵

À nouveau dans cet extrait, le terme de *violence discursive* est associé à celui de *violence verbale* laquelle aurait cours dans un certain type de discours. Les références bibliographiques présentées dans cet appel à communication le confirment, avec l'apparition dans quatre références sur cinq du terme *violence verbale*. Cette assimilation découle très certainement de la polysémie du terme *discours*, utilisé tantôt comme « une unité linguistique constituée d'une succession de phrases », comme « usage de la langue dans un contexte particulier » ou comme « usage *restreint* » du système langagier. Maingueneau le note bien, « dans cet emploi, " discours " est constamment ambigu car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même »⁶.

Dans le domaine hispanophone, le terme est assez peu fréquent dans les travaux de recherche, et apparait principalement dans des études menées outre-Atlantique. La plupart des travaux qui évoquent une violence en lien avec le discours font état de violences verbales dans le discours (discursos violentos, discurso de odio, descortesía)⁷. Néanmoins, l'article de Sättele Zünd⁸, qui s'intéresse aux « jeux de langage » en tant que forme de « violence discursive », s'oriente davantage dans la pensée philosophique du discours (Lacan, Wittgenstein, Heidegger) proche de celle que nous suivons en Analyse du Discours avec Foucault. Cependant, l'auteur ne propose pas de définition du concept qui n'apparait qu'en titre de l'article et une fois dans le texte.

C'est dans le domaine anglophone qu'on trouve davantage de définitions du terme. D'après Koot et al., le concept utilisé dans le monde anglophone serait issu des théories « féministe et critique de la race » pour évoquer des phénomènes de « mise sous silence » imposés à certains groupes sociaux marqués par leur différence vis-à-vis du groupe dominant :

The concept of "discursive violence" comes from feminist and critical race theory to foreground how the silencing or muting of perspectives may be structurally linked with specific axes of difference [...].⁹

Pour proposer cette définition, les auteurs se fondent sur les articles de Douglas (1995), Karlberg (2005) et Smalls (2018). Le juriste Douglas (1995) propose un compte-rendu de plusieurs ouvrages traitant du lien entre parole et violence dans le domaine juridique. Il considère que ces différents travaux sont issus de théoriciens de la « violence discursive »¹⁰, mais il ne donne pas de définition à ce terme. On comprend, à la lecture de l'article, que la *violence discursive* est associée à différentes formes de discours violents, agressifs (« assaultive discourse »¹¹) rendus possibles grâce au principe de « liberté de parole » (« freedom of speech ») exprimé dans le Premier Amendement de la Constitution des États-Unis. L'auteur de l'article

questionne ce principe de « liberté discursive » (« discursive liberty ») à la lumière de situations permettant la profération de discours violents (racisme, pornographie...). Dans cet article, discours et parole semblent confondus, les termes *speech* et *discourse* se trouvant fréquemment en cooccurrence d'adjectifs relatifs à la violence (*harmful*, *hurtful*, *ugly*, *violent*, *assaultive*...). L'article de Karlberg (2005) ne mentionne pas directement le terme *discursive* violence mais questionne le pouvoir des discours sur les représentations sociales du pouvoir, et donc une forme de mise en œuvre du discours de façon plus ou moins violente. Enfin, l'article de Smalls (2018) précise bien plus clairement ce qu'elle définit sous l'expression *discursive* violence, en s'appuyant sur la définition donnée par Jones et *al*.:

We define discursivity as those processes and practices through which statements are made, recorded, and legitimated through linguistic and other means of circulation. Discursive violence, then, involves using these processes and practices to script groups or persons in places, and in ways that counter how they would define themselves. In the process, discursive violence obscures the socio-spatial relations through which a group is subordinated. The end effect is that groups or persons are cast into subaltern positions.¹²

Ici apparait véritablement la notion de *discours* au sens foucaldien du terme, comme une forme d'actualisation d'une idéologie via le langage. Smalls ajoute :

To rummage through discursive violence and locate its units of analysis, then, is to reread signs (verbal, in this case) as enouncements, or statements, with discursive meanings that harm directly and emotionally (e.g., "unruly African boys" discursive fragments), indirectly and systematically (e.g. "black-on-black violence" discursive fragments), or both.¹³

Tout en décalant la perspective vers celle propre à l'Analyse du Discours, cette considération de la *violence discursive* reste attachée à celle *de violence verbale*, considérée sous un aspect sémiotique plus discret que les insultes ou injures, mais relativement bien visible dans le choix des mots eux-mêmes.

De notre point de vue, il nous semble que la *violence discursive* peut agir de façon encore moins évidente, et se mettre en place via d'autres procédés que de simples expressions porteuses de connotations. Au cours de nos précédents travaux, nous avons observé des configurations énonciatives et discursives particulières qui réalisent, dans leur système même, ce qui nous est apparu comme une *violence discursive* voire *interdiscursive*. Nous proposons de concevoir la *violence discursive*, non pas comme une mise en langage de la violence (ce ne serait donc pas un synonyme de *discours violent* ou de *violence dans le discours*), mais comme un procédé de mise en scène discursive qui mette en œuvre un effet de violence, sans que cela soit identifiable d'un premier abord. La définition que nous souhaitons proposer ici établit la *violence discursive* (contrairement à la *violence verbale*) comme un phénomène insidieux, peu visible, et qui ne peut être (dé)montré qu'à l'aide d'une analyse discursive de base énonciative des productions langagières, dans une approche d'Analyse du Discours. C'est une violence qui ne s'affiche pas comme telle, qui n'est pas explicite, mais qui se met en œuvre selon un mécanisme complexe mêlant stratégies énonciatives et moyens linguistiques.

Nous tenterons donc de répondre à la question suivante : Qu'est-ce que peut être la *violence discursive* selon l'approche de l'Analyse du Discours, et comment se manifeste-t-elle ?

2 Proposition de définition

Pour poser les jalons théoriques, nous commencerons par présenter les définitions de *violence* et de *discours* que nous sélectionnons pour définir le concept de *violence discursive*.

2.1 Violence

Le terme *violence* est apparu au début du XIII^e siècle, dérivé du latin *vis*, désignant la « force » ou la « vigueur ». Il « caractérise un être humain au caractère emporté et brutal. Il définit aussi un rapport de force visant à soumettre ou à contraindre autrui »¹⁴.

Dans son utilisation actuelle, c'est un mot polysémique qui peut désigner la « force exercée par une personne ou un groupe de personnes pour soumettre, contraindre quelqu'un ou pour obtenir quelque chose », ou un « ensemble d'actes, d'attitudes qui manifestent l'hostilité, l'agressivité entre des individus », ou encore une « force excessive, brusque et impétueuse », ainsi que le « caractère d'une matière qui produit un effet puissant, rapide et brutal »¹⁵, entre autres. Les traits sémantiques qui subsistent dans ces différentes définitions, ce sont les aspects d'agressivité, de puissance et d'hostilité de ce qui est violent. De ces caractéristiques découlent des conséquences néfastes sur l'environnement ou l'entourage de l'élément violent.

L'Organisation Mondiale de la Santé propose comme définition de la violence :

La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soimême, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraine ou risque fortement d'entrainer un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un maldéveloppement ou des privations. ¹⁶

Ce sont ici la « force physique » ou le « pouvoir », mis en œuvre de façon intentionnelle, qui sont identifiés comme les vecteurs de violence, lesquels vont induire différentes conséquences de différents ordres. L'OMS estime qu'il existe quatre natures différentes de violence : la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et les privations ou la négligence¹⁷, mais le rapport du comité qui s'est penché sur la question ne précise pas ce qui est entendu sous ces quatre catégories. Par ailleurs, il n'y est pas mentionné les « violences verbales » qui sont pourtant largement étudiées depuis plusieurs décennies. Le champ des différents modes d'expression ou de mise en œuvre de la violence reste donc encore largement ouvert.

La caractérisation de quelque chose ou de quelqu'un de « violent » est délicate, car elle n'est pas universelle. Comme le souligne Michaud, « la force utilisée contre une personne prend son caractère de violence uniquement par rapport à des normes. [...] Le problème est que les normes, ou en tout cas beaucoup d'entre elles, varient historiquement et culturellement » la Ainsi, ce qui est perçu comme violent aujourd'hui, ne l'était pas nécessairement à une autre époque, ou ne l'est pas dans une autre culture. C'est donc de notre point de vue, à partir des critères et normes de notre société occidentale actuelle, que nous poserons le regard sur les éléments analysés. Cependant, la violence et ses conséquences peuvent être identifiées à travers les réactions des personnes qui la subissent, à travers leurs propos, leurs gestes (expression de peur, de terreur physiquement perceptible…).

2.2 Discours et système discursif

Le terme de *discours*, à cause de son caractère hautement polysémique, nécessite qu'on l'explicite clairement, pour bien circonscrire l'approche envisagée. Nous rappelons que notre réflexion se situe dans le cadre de l'Analyse du Discours, dans la filiation des travaux de Foucault (*L'Archéologie du savoir*, *L'Ordre du discours*, notamment), et que le terme de *discours* dépasse alors l'idée d'une simple unité lnguistique.

Dans cette perspective, Guespin définit le discours de cette façon :

Le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration « en langue » en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. ¹⁹

Pour ne pas risquer de réduire les « conditions de production » à un simple « contexte », il est utile de rappeler cette remarque de Robin :

[...] les conditions de production (cadre institutionnel, appareil idéologique dans lequel il s'inscrit, représentations qui le sous-tendent, conjoncture politique, rapport de forces, effets stratégiques recherchés, etc.) ne sont pas un simple contexte, des « circonstances » qui exerceraient à leur façon de simples contraintes sur le discours,

mais ces conditions caractérisent le discours, le constituent, et, le constituant, sont repérables par l'analyse linguistique.²⁰

Pour étudier le discours, il s'agit à la fois d'analyser les observables linguistiques, tout en prenant en considération les conditions de production qui le constituent. Il s'agit donc bien « d'appréhender le discours comme articulation de textes et de lieux sociaux » à travers le dispositif d'énonciation²¹, comme le précise Maingueneau :

l'analyse du discours n'a pour objet ni « l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication », mais doit « penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés ».²²

C'est donc le dispositif d'énonciation, en lien avec le texte et le lieu social, qui peut mettre en œuvre une forme de violence. Ce qui nous intéresse ici, c'est le système discursif qui se met en place. Selon les travaux de Charaudeau :

le niveau discursif est le lieu où s'instaurent les différentes « manières de dire » plus ou moins codifiées du sujet : « ses façons de parler, les rôles langagiers qu'il doit tenir [...] en fonction des instructions contenues dans les contraintes situationnelles » (2000b : 70). C'est à ce niveau que le sujet met en œuvre différents procédés de mise en scène discursive.²³

Ce sont précisément ces « différents procédés de mise en scène discursive » qui vont constituer le cœur de l'étude.

2.3 Violence discursive

Si l'on définit le *système discursif* comme un « dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés », et la *violence* comme « un rapport de force visant à soumettre ou à contraindre », alors la *violence discursive* peut être un certain dispositif d'énonciation rattaché à des conditions de production (cadre institutionnel, idéologie, représentations associées...) qui impose à un individu ou une collectivité une position de soumission, laquelle engendre des dommages d'ordre psychologiques et sociaux.

Cette violence discursive peut prendre de multiples formes, ce qui la rend plus difficile à identifier, mais il nous semble qu'un certain nombre d'indices linguistiques (qui peuvent aussi être des moyens de sa mise en œuvre, dans certains cas) permettent de la reconnaitre. Pour n'en citer que quelques-uns, on observe les situations de *sur-* ou *sousénonciation*, les dénominations ou termes d'adresse hypocoristiques, les propos condescendants, l'ironie, la *ventriloquie...* Ces différents procédés linguistiques, analysés en lien avec le système discursif dans lequel ils sont utilisés, peuvent dévoiler une forme de violence qui agit contre les instances ciblées.

3 Méthodologie et corpus

Afin d'éprouver le concept de *violence discursive* tel que nous l'avons défini, nous proposons de le mettre en application sur différents textes littéraires d'époques variées, allant du Moyen Âge à nos jours (afin de vérifier que le procédé n'est pas tributaire d'une époque donnée). Le choix de textes littéraires pour mettre à l'épreuve un concept d'analyse du discours se justifie pleinement, comme le rappelle Maingueneau :

Le fait que se constitue à l'intérieur de l'analyse du discours une branche dédiée spécifiquement au discours littéraire donne davantage de consistance à un postulat implicite de l'analyse du discours, à savoir que le discours est un : du traité de métaphysique aux graffitis en passant par les conversations, les tracts publicitaires ou les débats télévisés, toute énonciation socialement circonscrite peut a priori être abordée à travers le même réseau de concepts.²⁴

Pour mener l'étude, nous utiliserons deux outils d'analyse qui nous paraissent fonctionner de concert, ou en miroir, selon les cas. D'un côté, celui de *ventriloquie*, proposé par Harvey dans les années 90, de l'autre, celui de *postures énonciatives*, élaboré par Rabatel dans les années 2000.

Le concept de *ventriloquie* a été proposé par Harvey dans les années 90 dans une étude menée sur « l'appropriation masculine de la voix féminine ». Elle le définit en ces termes :

[...] a number of classical and Renaissance texts that share a common feature: although written by male authors, they are voiced by female characters in a way that seems either to erase the gender of the authorial voice or to thematise the transvestism of this process. This phenomenon, which I call transvestite ventriloquism, accentuates the issues of gender, voice, and authorial property [...].²⁵

Ce principe de *ventriloquie*, « procédé au moyen duquel un rédacteur anonyme ou non fait entendre une voix prétendument véritable et autre que la sienne »²⁶, peut installer une forme de *violence discursive* lorsqu'il laisse transparaitre, à travers sa mise en scène, un jugement négatif et dépréciatif sur le personnage locuteur. En faisant parler certains types de personnages, la figure auctoriale en construit des éthos qui illustrent et alimentent les représentations sociales en circulation. Comme le soulignent Desrosiers et Roy, dans l'introduction à un ouvrage sur la ventriloquie au féminin dans des textes de la Renaissance, « les discours tenus par des personnages féminins résultent de choix discursifs où se dévoile une *doxa* »²⁷, laquelle impose et consolide, d'une certaine façon, les « stéréotypes culturels attendus »²⁸.

D'un autre côté, les postures énonciatives se définissent, selon Rabatel

par la position qu'adopte un énonciateur dans l'expression d'un PDV^{29} . Le locuteur, instance de production physique de l'énoncé, est dissocié de l'instance modale – ou énonciateur – qui prend en charge le PDV en le considérant comme vrai, ou, à tout le moins, comme correspondant à sa manière de voir ; les deux instances se superposent souvent, mais doivent néanmoins être distinguées, théoriquement, car elles rendent compte du dialogisme foncier qui permet aux locuteurs d'exprimer des PDV avec lesquels ils ne sont pas toujours en accord. 30

Ainsi, une instance locutrice peut, elle, reprendre à son compte le point de vue d'une instance énonciatrice pour l'adopter ou l'évoquer pour s'en distancier. Ce rapport d'interactions peut être équitable ou déséquilibré, lorsqu'une des instances s'affiche comme dominante sur l'autre. De cela découle différentes formes de postures énonciatives, la coénonciation, la surénonciation et la sousénonciation :

La coénonciation correspond à la co-construction par les locuteurs d'un PDV commun, qui les engage en tant qu'énonciateurs. La surénonciation est définie comme la co-construction inégale d'un PDV surplombant jouant le rôle de topique discursif. La sousénonciation consiste en la co-construction inégale d'un PDV dominé: le PDV sousénoncé repose sur le fait que le cadre de prédication est présenté comme appartenant à un locuteur/énonciateur antérieur, tandis que la prédication elle-même, qui émane du locuteur sousénonciateur, est présentée comme découlant de ce qui précède, en sorte que le locuteur n'est pas pleinement l'énonciateur du PDV, il le présente comme étant référé à une autre instance (un individu, une norme, une institution, la vérité), faisant entendre que ce PDV est d'abord celui d'un autre avant d'être le sien.³¹

Les définitions de *sur*- et *sousénonciation* contiennent, de fait, le principe de domination qui porte avec lui les idées de « puissance » et d' « influence »³², qui, lorsqu'elles ne sont pas consenties, peuvent être vécues comme violentes. Ce qui distingue *sur*- et *sousénonciation*, c'est l'identification de l'instance dominante :

il y a surénonciation parce que c'est le locuteur/énonciateur citant [...] qui émet un PDV dominant par rapport à l'énonciateur cité. C'est l'inverse [pour la sousénonciation] : le PDV dominant est celui de l'énonciateur cité, antérieur, le locuteur/énonciateur citant [...] ne fait que développer ce PDV, certes en s'en distanciant.³³

Ainsi, la violence discursive peut être en action dans le cas de la surénonciation, où l'instance locutrice/énonciatrice citante impose son point de vue par-dessus celui cité; tandis que la violence

discursive peut être subie dans le cas de la sousénonciation où le point de vue dominant est celui qui est cité et qui parait alors s'imposer à l'instance locutrice/énonciatrice.

Nous verrons deux exemples de *violence discursive* en action, à travers le procédé de *ventriloquie*, puis deux exemples de *violence discursive* subie et exprimée par les victimes du mécanisme, à travers le principe de *sousénonciation*. Pour cela, nous observerons quelques extraits de genres et d'époques variées : une chanson médiévale du XIII^e siècle, un extrait de pièce de théâtre du XVIII^e siècle et des extraits de romans du XXI^e siècle.

4 Études de cas

4.1 La violence discursive en action

Au cours de nos précédents travaux, nous avons mis au jour une forme de violence qui s'installe à travers le procédé linguistique de *ventriloquie*, lorsqu'il est mis en scène dans un dispositif d'énonciation spécifique. En effet, la ventriloquie en elle-même (le fait de faire parler autrui) est un principe fondateur de toute écriture fictionnelle et ne constitue pas un ressort de *violence discursive* systématique. Par contre, il semble le devenir lorsque le personnage que l'on fait parler est considéré comme appartenant à un groupe social d'un statut différent de l'instance énonciatrice, et que ce statut est estimé comme étant inférieur, de moindre valeur, n'ayant habituellement pas la parole dans le contexte d'énonciation dans lequel on le fait parler. Pour illustrer la mise en œuvre de ce principe, nous proposons d'observer cette chanson médiévale anonyme à voix de femme consignée dans un manuscrit du XIII^e siècle et éditée dans l'anthologie *Chansons des trouvères*³⁴:

2 Chansons anonymes	Ballettes
2 Ballette	RS 386, L 265-154, MW 410, B 193 Ms.1 4:13. Sans musique.
Chanson de femme	
Au cuer les ai, les jolis malz. Coment an guariroie ?	Je les ai au cœur, les jolis maux, comment en pourrais-je guérir ?
I Kant li vilains vait a marchiet, Il n'i vait pais por berguignier, Mais por sa feme a esgaitier Que nuns ne li forvoie. Au cuer les ai, les jolis malz. Coment an guariroie?	Quand le vilain va au marché, il n'y va pas pour marchander mais pour surveiller sa femme, de peur qu'on ne la lui séduise. Je les ai au cœur, les jolis maux, comment en pourrais-je guérir?
Vilains, car vos traites an lai, Car vostre alainne m'ocidrait. Bien sai c'ancor departirait Vostre amor et la moie. [Dieus,] j'ai a cuer [les jolis malz. Coment en guariroie?]	Vilain, ôtez-vous donc de là car votre haleine me tuera. Je le sais bien : votre amour et le mien se sépareront encore! Je les ai au cœur, les jolis maux, comment en pourrais-je guérir?
Vilains, cuidiez vos tout avoir, Et belle dame et grant avoir? Vos avereiz lai hairt on col, Et mes amins lai joie. Dieus, j'ai a cuer [les jolis malz. Coment en guariroie?]	Vilain, croyez-vous tout posséder : et belle dame et grande fortune? Vous aurez la corde au cou et mon ami la jouissance! Je les ai au cœur, les jolis maux, comment en pourrais-je guérir?

Cette *ballette*, un « genre lyrico-chorégraphique servant à faire danser la carole », une danse collective et circulaire³⁵, fait entendre une voix féminine qui porte un discours dépréciatif au sujet des « vilains maris ».

A la première lecture, c'est la violence verbale et l'effronterie de la voix féminine qui nous heurte, autant par les propos qu'elle tient (vostre alainne m'ocidrait, vos avereiz lai hairt on col / et mes amins lai joie) que par le registre de langue employé (vilains, berguignier, esgaitier, expression jussive : vos traites an lai). L'allure popularisante du propos nous laisse imaginer une femme de basse condition sociale qui exprime sa rancoeur vis-à-vis de son mauvais mari. Cependant, il est évident que cette chanson n'a pas été composée par un tel personnage (les pièces de trouvères qui nous sont parvenues dans les anthologies manuscrites étaient composées par une élite sociale, et en quasi totalité par des hommes), d'autant plus que le refrain reprend une formule prototypique des chansons dites « courtoises » (au cuer les ai, les jolis malz), dont le style et le ton sont en discordance complète avec la voix féminine de cette chanson. Cette pièce nous semble donc bien mettre en œuvre le principe de ventriloquie proposé par Harvey, en faisant passer pour des propos « féminins » une telle invective. Si l'on replace ce texte dans ses conditions de production, on peut alors faire émerger la violence discursive qui se met en place. Composée par un membre d'un groupe social dominant (aristocrate, clerc ou bourgeois), copiée au début du XIVe siècle dans un manuscrit au contenu littéraire à visée anthologique (Manuscrit d'Oxford Douce 308), cette chanson fait parler un personnage féminin de façon véhémente, en lui faisant porter une parole au langage déprécié par ce groupe dominant. A la violence verbale du personnage s'oppose la violence discursive de ses créateurs qui, en donnant « voix » à une certaine représentation de la femme, ne la mettent pas à l'honneur et en véhiculent une image négative et ridicule. La mise en scène discursive se joue des apparences et installe le système de domination interdiscursif. Comme le remarquent Desrosiers et Roy, pour des textes de la Renaissance mettant en oeuvre un procédé de ventriloquie féminine :

lorsqu'elles se trouvent marginalisées à la fois par leur statut de femmes et une position sociale et politique contestataire, ces locutrices, particulièrement lorsqu'elles sont de basse extraction sociale, font entendre une voix discordante au regard des attentes d'un public acquis à une vision traditionnaliste qui condamne la parole féminine au respect des exigences de bienséance et de pudeur.³⁶

Et de fait, dans les traités d'éducation de la société médiévale, la parole féminine, lorsqu'elle n'est pas raisonnée, maitrisée, contrôlée, est perçue comme un danger et un instrument diabolique. La mise en scène de cette voix féminine tonitruante illustre à merveille l'idée qu'il ne faut pas laisser parler les femmes à tort et à travers, que leurs propos sont de peu de valeur.

On retrouve le même type de procédé pour des personnages masculins de basse condition sociale, comme dans cet extrait de *L'Epreuve* de Marivaux³⁷ où Lucidor, fils d'un riche bourgeois, rentre en discussion avec un paysan. Il veut vérifier, à travers ce pauvre personnage, si Angélique l'aime pour sa fortune ou pour sa personne. Il parlemente habilement avec le paysan et le manipule pour obtenir de lui ce qu'il souhaite (une épreuve de l'amour d'Angélique), en lui faisant miroiter une somme d'argent considérable :

pour en épouser une autre, & pour vous dédommager du chagrin que je vous fais.

Me BLAISE étonné.

Quoi? douze mille livres d'argent sec.

LUCIDOR.

Oui, je vous les promets, sans vous âter cependant la liberté de vous présenter pour Angelique; au contraire, j'exige même que vous la demandiez à Madame Argante, je l'exige, entendez-vous; car si vous plaisez à Angelique, je serois très-sâché de la priver d'un homme qu'elle aimeroit.

M. BLAISE se frottant les yeux de turpruse.

Eh mais, c'est comme un Prince qui parle, douze mille livres? les bras m'en tombont, je ne sçaurois me r'avoir; allons, Monsieur, boutés-vous-là, que je me prosterne devant vous, ni plus ni moins que devant un prodige,

LUCIDOR.

Il n'est pas nécessaire, point de complimens, je vous tiendrai parole.

Me BLAISE.

Après que j'ons été si mal apris, si bru-

COMEDIE.

tal. Eh! dites-moi, Roi que vous êtes, si / par avanture, Angelique me chérit, j'aurons donc la femme & les douze mille françs avec?

LUCIDOR

Ce n'est pas tout-à-sait cela, écoutezmoi, je prétends, vous dis-je, que vous vous proposiez pour Angelique, indépendamment du mari que je lui offiriai; si elle vous accepte, comme alors je n'aurai sait aucun tort à votre amour, je ne vous donnerai rien; si elle vous resuse, les douzemille frans sont à vous.

M. BLAISE.

Alle me refusera, Monsieur, alle me refusera; le Ciel m'en fera la grace à cause de vous, qui le désirez.

LUCIDOR.

Prenez garde, je vois bien qu'à cause des douze mille frans, vous ne demandez déju pas mieux que d'être resusé.

M. BLAISE.

Hélas! peut-être bien qué la somme m'étourdit un petit brin; j'en sis friand, je le consesse, alle est si consolante.

B

À nouveau, c'est le personnage dominé qui est présenté comme violent (si mal-appris, si brutal), dans un langage exagéré associé au monde des paysans dans les représentations sociales de l'époque (m'en tombont, me r'avoir, boutés-vous-là, j'ons été, j'aurons, alle me refusera...), langage qui s'affiche en profonde discordance avec le langage châtié et poli du bourgeois. La violence discursive est ici rendue visible, puisqu'elle sert le ressort comique de la scène, mais elle dépasse le cadre de la scène de théâtre pour diffuser et entretenir une représentation péjorative et dépréciative du paysan dans la société.

13

4.2 La violence discursive subie

Les textes, lorsqu'ils sont cette fois-ci l'écho autobiographique d'une figure dominée, peuvent révéler cette violence discursive qui s'impose à la figure énonciatrice. La ventriloquie vient alors au service de la parole réprimée, dominée et victime, et donne à entendre le mécanisme de violence discursive. C'est ce que révèlent les extraits suivants du roman de Amal, Les Impatientes. Cette « fiction inspirée de faits réels »³⁸, évoque le destin de trois femmes du Sahel victimes du mariage forcé et qui narrent, chacune à leur tour, leur histoire et leurs souffrances. Le titre du roman, Les Impatientes, répond à l'injonction omniprésente, révélatrice du discours dominant, et qui leur est faite tout au long de leur vie maritale par leur entourage : « Patience, mes filles ! Munyal »³⁹. Chaque partie de l'œuvre fait entendre la voix d'un des trois personnages principaux, Ramla, Hindou et Safira. Hindou, sœur de Ramla, est mariée de force à son cousin Moubarak,

effronté, instable et violent. Dès la nuit de noce, il la viole sans remords à plusieurs reprises et la laisse au sol inconsciente, couverte d'ecchymoses et de sang. La voix du personnage dit alors :

Personne ne fut scandalisé par mon état. Ce n'était pas un crime! Moubarak avait tous les droits sur moi et il n'avait fait que se conformer à ses devoirs conjugaux. Il avait certes été un peu brutal mais c'était un jeune homme en bonne santé et viril. En plus, j'étais belle comme un cœur! Il ne pouvait que perdre la tête face à tant de charmes. Il était surtout très amoureux! Je méritais aussi des félicitations car j'avais su me garder pure. Je n'avais pas déshonoré ma famille.

Ce n'était pas un crime ! C'est un acte légitime ! Le devoir conjugal. Ce n'est pas un péché? Bien au contraire. Que ce soit pour moi ou pour Moubarak, c'est un bienfait accordé par Allah. 40

Dans cet extrait, le principe polyphonique se met en place, en laissant entendre, à travers la voix de Hindou, les autres voix qui l'entourent et la soumettent. C'est alors une forme de *sousénonciation* qui s'installe, « le PDV dominant est celui de l'énonciateur cité, antérieur », ici celui de la *doxa* peule, « le locuteur/énonciateur citant [Hindou] ne fait que développer ce PDV »⁴¹. Ainsi, les phrases à l'imparfait marquent la distance énonciative entre le personnage et le discours dominant, mais il semble que les dernières phrases au présent marquent une forme de fusion entre le PDV qui s'impose et le propos du personnage qui semble se résigner à l'intégrer et à le faire sien. Comme si le discours dominant lui-même avait violé la pensée du personnage et s'était imposé à elle, contre son gré. Il semble alors que la *violence discursive* soit aussi brutale et délétère que la violence physique que le personnage a subie, comme le laissait entendre le début de l'histoire d'Hindou qui indiquait :

Je n'ai pas attendu d'être mariée pour suivre ce conseil de mon père. J'ai toujours entendu ce fameux munyal. Que de préjudices subis ! 42

Et la narration de son mariage illustrera rapidement toutes les formes de préjudices (physiques, psychologiques, sociaux) que subira la jeune fille mariée de force avec un homme violent, victime et contrainte par le discours peul auquel elle est rattachée. Après plusieurs mois de souffrances et d'isolement psychologique, alors qu'elle est sur le point d'accoucher, Hindou dit :

J'ai changé. On dit que je suis malade. Peut-être que c'est vrai. Je ne sais pas. Je suis trop lasse pour y penser. [...]

J'ai changé. Maintenant, j'entends des voix. Ça a commencé le jour de l'accouchement. [...] Ma tante à mes côtés me soufflait les dernières recommandations:

"Patience, *munyal*, Hindou! On te l'a déjà dit. Une Peule ne pleure pas quand elle accouche. Elle ne se plaint pas. N'oublie pas. [...]

Et, dans la voix de ma tante, j'entendais celle de mon père, qui se superposait en prononçant les mêmes mots. *Munyal, munyal*! Patience.⁴³

La violence de l'interdiscours est ici transparente, mise au jour de façon évidente par cette superposition de voix qu'entend la jeune femme. Les instances énonciatrices au PDV dominant sont explicitement identifiées (ma tante, mon père) et associées à la culture de la jeune fille (une Peule). Cette violence pousse irrémédiablement le personnage au silence, au mutisme, car exprimer son point de vue discordant ne lui apporterait que des souffrances supplémentaires.

Le discours qui s'impose peut aussi apparaitre en filigrane des propos d'un personnage, et sa violence se mettre en œuvre de façon plus subtile. Comme dans cet extrait d'un roman de Pierré qui imagine ce qu'aurait pu être la vie de Sylvia Plath, une poétesse américaine qui mit fin à ses jours le 11 février 1963, alors qu'elle n'avait que 30 ans. Dans le roman, l'autrice se fait la porte-parole de la poétesse, dans une sorte de prosopopée réaliste. Une autre forme de *ventriloquie*, qui ne va pas à l'encontre du personnage, qui n'est pas hostile, mais empathique et complaisante. Elle imagine que la tentative de suicide de la jeune femme échoue, et lui construit une autre vie, où elle tenterait de reprendre pied et de retrouver le gout de

l'écriture. Dans un échange avec son meilleur ami, au sujet d'un recueil de poèmes qu'il souhaite qu'elle publie, la protagoniste s'écrie :

- Justement, Al, j'en ai marre. J'en ai marre d'être aimée pour ma fragilité, pour mon écriture sensible et - elle lève les doigts de part et d'autre de son visage pour dessiner des crochets dans l'air - mon écriture "féminine". Je veux qu'on voie dans mon écriture de la puissance, de la férocité. Je veux qu'on y voie de l'humour, de la volonté, de la liberté. Et que ces qualités-là aussi soient "féminines". Parce que c'est ça que j'y mets, moi. Tu comprends ?⁴⁴

Dans l'acception communément utilisée du terme de *violence discursive* (comme elle a été présentée en introduction de cet article), on pourrait considérer ici que c'est la jeune femme qui en fait usage, et que son propos met en oeuvre une certaine violence dans son discours. Mais en réalité, l'expression révoltée du personnage apparait comme une réaction à la *violence interdiscursive* qui s'abat sur elle. Le mime des guillemets pour évoquer « l'écriture féminine » (appuyé par les guillemets typographiques du texte) met au jour l'interdiscours dont elle se sent prisonnière, et qui, d'une certaine façon, la violente. Être une autrice en ce milieu de vingtième siècle, c'est avoir une « écriture sensible », qui révèle la « fragilité » féminine. C'est un topos bien ancré dans les mentalités occidentales, et ce, depuis des siècles. Or, la poétesse ne s'y retrouve pas, ne se reconnait pas dans les qualités prétendues et attendues d'une femme écrivant. Le discours littéraire la corsète et l'empêche de respirer :

Et puis, ne le dis pas à T.S. Eliot, mais le poème, la forme du poème me frustre, en ce moment. Je m'y sens de plus en plus à l'étroit. J'ai envie de créer des mondes, d'accompagner des personnages sur un bout de chemin, de me noyer dans la fiction. Je veux pouvoir parler de régurgitations et de cheddar, je veux pouvoir mettre quelque part dans un texte littéraire une foutue brosse à dents. [...]

En fait, reprend-elle en mâchant, tu as raison. Le problème, ce n'est pas le poème, c'est ce que tous ces snobinards littéraires attendent du poème.⁴⁵

C'est ici la violence du discours littéraire, à travers sa scène générique, qui est pointée du doigt. En effet, la scène générique, d'après Maingueneau, implique « des rôles pour ses partenaires, des circonstances (en particulier un mode d'inscription dans l'espace et dans le temps), un support matériel, un mode de circulation, une finalité, etc. » ainsi qu' « un usage spécifique des ressources linguistiques » (variétés linguistiques)⁴⁶. Or, cette contrainte générique semble peser et contraindre à l'excès le personnage qui s'y sent coincé et ne sait comment s'en extirper.

5 Conclusions et discussion

Ainsi, la *violence discursive* consiste en une mise en scène de différents points de vue dont certains sont dominés et d'autres dominants, ces points de vue étant les échos de discours antagonistes dans la société. La violence s'installe lorsqu'un des points de vue s'impose à l'autre de façon contraingnante, et le soumet de force sans lui laisser la possibilité de se défendre.

Dans les différents exemples observés, ce sont souvent les paroles des personnages qui apparaissent comme porteurs d'une *violence verbale*. Mais cette *violence verbale*, apparente, cache la *violence discursive* qui s'abat sur eux. La *violence verbale* permet aux victimes (comme Sylvia) de faire part de leur sentiment d'oppression vis-à-vis de la *violence discursive*; à l'inverse, elle est un indice de *violence discursive* sous-jacente lorsqu'elle est utilisée pour mettre en scène des personnages dépréciés par le groupe social auquel appartient l'auteur du texte, personnages qui sont présentés sous un trait « vulgaire » ou « populaire » par opposition au langage soutenu des personnages valorisés.

Cette première tentative définitoire méritera d'autres travaux et analyses pour consolider sa mise en œuvre, mais ces premiers jalons nous semblent porteurs de perspectives futures. Plus subtile que les différentes formes de *violence verbale* dans le discours, la *violence discursive* apparait comme un procédé insidieux mais particulièrement puissant, qui amène le plus souvent l'instance qui en est victime au silence et au mutisme. Soit cette instance est, de fait, silencieuse et n'a pas droit à la parole, on lui fait alors dire ce qu'on

veut bien lui donner à dire ; soit sa parole est foncièrement contrainte par le dispositif énonciatif et soumise à la loi du discours dominant dont elle ne peut s'extraire.

D'un point de vue terminologique, le terme *discours*, et son dérivé adjectival *discursif*, se trouvant utilisés sous plusieurs acceptions qui font référence à plusieurs phénomènes linguistiques, il pourrait être utile de parler, pour le phénomène que nous avons étudié dans cet article, de *violence interdiscursive* ou de *violence du système discursif*. En effet, le terme *interdiscours* oriente plus clairement la réflexion dans le cadre de l'Analyse du Discours. Même si sa définition reste fluctuante, selon l'approche théorique envisagée, la notion renvoie plus aisément aux relations entre les discours, soit comme « *ensemble de discours* (d'un même champ discursif ou de champs distincts) qui entretiennent des relations de délimitation réciproque les uns avec les autres », soit comme « ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un *discours particulier* entre en relation implicite ou explicite »⁴⁷.

Références bibliographiques

Corpus d'étude

Amal, D. A. (2021). Les Impatientes. Paris: Flammarion.

Marivaux, P. (1740). L'Épreuve. Paris : Mérigot.

Pierré, C. (2022). Pourquoi pas la vie? Paris: L'Iconoclaste.

Rosenberg, S. N., Tischler, H. (1995). *Chansons des trouvères : chanter m'estuet*. Paris : Librairie générale française.

Ouvrages critiques

- Beaulieu, J.-P. (2017). Les voix de la maréchale d'Ancre. Effets de ventriloquie dans quelques pamphlets de 1617. La Pseudonymie dans la littérature française. De François Rabelais à Éric Chevillard. Rennes: Presses universitaires.
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002). Dictionnaire d'analyse du discours. Paris : Le Seuil.
- Desrosiers, D., Roy, R. (2020). Ventriloquie. Quand on fait parler les femmes (XVe-XVIIIe siècles). Paris : Hermann
- Douglas, L. (1995). The Force of Words: Fish, Matsuda, MacKinnon, and the Theory of Discursive Violence. *Law & Society Review*, 29(1), 169–190.
- Ferrand, F. (1999). La Musique du Moyen Âge. Paris : Fayard.
- Fuentes Rodríguez, C. (2010). Introducción al monográfico Violencia y discurso. Discurso & Sociedad, Vol. 4(4).
- Guespin, L. (1976). Introduction : types de discours ou fonctionnements discursifs ?. Langages, 10e année, 41 Typologie du discours politique, 3-12.
- Harvey, E. D. (1993). Ventriloquized Voices: Feminist Theory and English Renaissance Texts. London, New York: Routledge.
- Karlberg, M. (2005). The Power of Discourse and the Discourse of power: Pursuing Peace through Discourse Intervention. *International Journal of Peace Studies, Spring/Summer 2005, Vol. 10, No. 1*, 1-25.
- Koot, S., Hebinck, P., Sullivan, S. (2022). Conservation Science and Discursive Violence: A Response to two Rejoinders. *Society & Natural Resources, Volume 36, Issue 5*, p. 585-597.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., Lozano-Ascencio, R. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation Mondiale de la Santé.
- Jones, J. P., Nast, H. J., Roberts, S. M. (1997) *Thresholds in feminist geography: difference methodology representation*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.

Maingueneau, D. (2008). Analyse du discours et littérature : problèmes épistémologiques et institutionnels. *Argumentation et Analyse du Discours*. https://journals.openedition.org/aad/351

Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours ?. *Argumentation et Analyse du Discours*. https://journals.openedition.org/aad/1354#tocto1n2

Maingueneau, D. (2021). Discours et analyse du discours. Paris : Armand Colin.

Michaud, Y. (2014). Définir la violence ?. Les Cahiers Dynamiques, 60, 30-36.

Missaoui, S. (2023). Imaginaire linguistique et violence discursive dans la littérature africaine postcoloniale. *Revue RIDILCA, Volume 2, Numéro 1*, p. 90-101.

Moïse, C., Oprea, A. (2015). Présentation. Politesse et violence verbale détournée. Semen, 40, 1-8.

Muchembled, R. (2008). Une histoire de la violence: De la fin du Moyen Âge à nos jours. Paris: Le Seuil.

Pérez Retana, D., Ficoseco, V. (2021). Violencia y descortesía en redes sociales. *Káñina, vol. 45, núm. 2*, p. 161-184.

Rabatel, A. (2007). Les enjeux des postures énonciatives et de leur utilisation en didactique. Éducation et didactique, 1-2, 89-116.

Robin, R. (1973). Histoire et linguistique. Paris : Armand Colin.

Sättele Zünd, H. R. (2012). Violencia discursiva y juego de lenguaje. El caso de la guardería ABC. *Violencia, Sociedad y Cultura. Prácticas y Discurso. Versión n. 29*, 2-19.

Segovia, T. A., Esteves, R. J. (2018). ¿Adversario o enemigo? La expresión discursiva de la violencia hacia el otro en el discurso de Hugo Chávez Frías. Una aproximación diacrónico-contextual. *Discurso & Sociedad, Vol. 12(2)*, 255- 296.

Smalls, K. (2018). Fighting Words: Antiblackness and Discursive Violence in an American High School. *Journal of Linguistic Anthropology* 28 (3), 356-383.

Smalls, K. (2021). Fat, Black, and Ugly: The Semiotic Production of Prodigious Femininities. Transforming Anthropology 29 (1), 12-28.

¹ Pierré (2022 : 119).

² Dans le domaine hispanophone, ce que nous avons trouvé ce sont notamment des études pragmatiques de la « violence verbale » en lien avec les problématiques de la politesse et des stéréotypes (Fuentes Rodríguez 2010 ; Pérez Retana y Ficoseco 2018). Sinon, Carrizo (2021) parle de « représentation discursive » de la violence ; Martínez de la Escalera (2015 :17) emploie effectivement le terme de « violence discursive » mais comme synonyme de violence verbale, nous semble-t-il, et enfin Segovia et Esteves (2018) caractérisent comme étant de la « violence discursive » des pratiques de la proscription, la banalisation et la disqualification dans des discours de paix négative (rhétorique de la justification de l'usage de la force pour garantir la paix) et de haine principalement.

³ Missaoui (2023 : 91).

⁴ Missaoui (2023: 93).

⁵ Département des Lettres et langue française, Université Ahmed Ben Yehia El-Wancharissi Tissemsilt, appel à communication pour le colloque « La violence discursive : un dualisme perpétuel », 2021.

⁶ Charaudeau, Maingueneau (2002: 185-186).

⁷ Voir note 2

⁸ Zünd (2012).

⁹ Koot et al. (2022: 9-10).

¹⁰ « the theorists of discursive violence », Douglas (1995: 170).

¹¹ Douglas (1995: 170).

¹² Jones et al. (1997: 394).

¹³ Smalls (2018 : 361-362).

¹⁴ Muchembled (2008: 15).

```
15 https://www.cnrtl.fr/definition/violence
<sup>16</sup> Krug et al. (2002:5).
<sup>17</sup> Krug et al. (2002: 7).
<sup>18</sup> Michaud (2014:31).
<sup>19</sup> Guespin (1976: 4).
<sup>20</sup> Robin (1973).
<sup>21</sup> Maingueneau (2012 : §17).
<sup>22</sup> Maingueneau (2002 : 43).
<sup>23</sup> Charaudeau (2002 : 536-537).
<sup>24</sup> Maingueneau (2008 : 2).
<sup>25</sup> Harvey (1993 : 1).
<sup>26</sup> Beaulieu (2017 : 229).
<sup>27</sup> Desrosiers et al. (2020 : 6).
<sup>28</sup> Desrosiers (2020 : 19).
<sup>29</sup> PDV : point de vue.
<sup>30</sup> Rabatel (2007: 89-90).
<sup>31</sup> Rabatel (2007: 90).
32 « Action ou fait de dominer, d'exercer une puissance souveraine ou une influence prépondérante. »,
https://www.cnrtl.fr/definition/domination
<sup>33</sup> Rabatel (2007: 92).
<sup>34</sup> Rosenberg et al. (1995 : 82-83).
35 Ferrand (1999: 317-318).
<sup>36</sup> Desrosiers et al. (2020 : 6).
<sup>37</sup> Mariyaux (1740 : 16-17), Scène 2, https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k722980/f17.item.
<sup>38</sup> Amal (2020).
<sup>39</sup> Amal (2020: 15).
<sup>40</sup> Amal (2020: 109).
<sup>41</sup> Rabatel (2007: 92).
<sup>42</sup> Amal (2020: 93).
<sup>43</sup> Amal (2020 : 171-173).
<sup>44</sup> Pierré (2022 : 221).
<sup>45</sup> Pierré (2022 : 222-224).
<sup>46</sup> Maingueneau (2021 : 115-117).
<sup>47</sup> Maingueneau (2002 : 324).
```